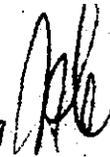


REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DECRET N° 71/70 ^{du 5/2/77} /MJT.DGT.DCGPCE.6/2/77 

Portant intégration, reclassement et nomination de Monsieur MABASSY Léonard, Ministre 4ème échelon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ i s a s :

(/u la Constitution du 24 Juin 1973 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

(/u le décret 59/23 du 30.1.59 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D et E des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 5.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

D.F.

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement (notamment en son article 1er - 2°) ;

(/u le décret n° 73/143 du 24.4.1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

C.F.

(/u l'acte n° 44/EMSR du 12 Décembre 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 75/541 du 18 Décembre 1975 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 75/338 du 19 Janvier 1975 fixant le statut commun des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;

(/u la lettre n° 1171/PCT.SCC.DP-MININEO-CAB du 8.10.75
Attendu que l'intéressé est bien titulaire du diplôme de Journalisme de l'Université de KARL-MARX.-

Vu le Protocole d'Accord entre la République Populaire du Congo et de la R.D.A. sur la reconnaissance mutuelle de diplômes et grades Académiques en date du 24.II.1975 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER- En application du Protocole d'accord du 24.11.75, combinées aux décrets n° 73/143 et 75/338 des 24 Avril 1973 et 19 Juillet 1975 susvisé, Monsieur MABASSY Léonard, Moniteur Supérieur 4ème échelon indice 370 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à l'Agence Congolaise d'Information (A.C.I) à Brazzaville, titulaire du diplôme de Journalisme délivré par l'Université de KARL-MARX (République Démocratique Allemande) est intégré, dans les cadres des Services de l'Information, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur 1er échelon, indice 790 ACC néant.

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 5 Février 1977

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES;

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE,

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.

D. OKOBO.

MINISTRE DE L'INFORMATION ET DES SPORTS

MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL,

P. NGAKA.

M.N. NDESSABEKA.

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGT/DCGPCE.	3
MEPS.	3
D.F.	3
C.F.	1
MININF.	3
DAAF.	3
SGCM/BC.	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3
A.C.I.	2
R.F.C.	2

MINISTRE DES FINANCES,

J.J. ONTSA-ONTSA